

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi **30 septembre 2008** à 20h30

Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL



- Présidence :** M. STALDER Michel
- Présents :** M. ALTWEGG Patrick
M. BAUMGARTNER Andréas
Mme BOADA Anne
M. BUCHETTI Pierre-Antoine
Mme CADEI Geneviève
M. FEYER Georg
M. GUEX Jean-Pierre
M. HONEGGER Wolfgang
M. MAZENOD François
Mme MEAN NORMANN Sibylle
M. RYCHNER Georges
Mme SEMON Anne-Claude
Mme STALDER Elisabeth
Mme UDRY Fabienne
- Excusés :** Mme JOSS Patricia
M. LAGRANGE Philippe
- Assistent :** Mme HUMBERT Yvonne, maire
M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint
M. MOTTIER Gérald, adjoint



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2008
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Demande de dérogation au rapport des surfaces – DD102307-7 (Construction de deux villas mitoyennes avec couverts à voitures)
5. Rapport sur la crèche intercommunale « Les 4 Saisons » par Mme BOADA
6. Propositions du Maire
7. Propositions individuelles et questions
8. Huis clos (naturalisation)



M. STALDER a le plaisir d'ouvrir cette séance et salue toutes les personnes présentes. Il excuse l'absence de Mme JOSS qui est alitée pour des raisons de grossesse et qui ne pourra probablement plus participer pour un certain temps aux différentes commissions dont elle fait partie.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2008

Mme BOADA corrige, page 119, 1^{er} paragraphe, **M. STALDER** a le plaisir...

Sous réserve de cette modification, **le procès-verbal est approuvé par 13 voix pour et 1 abstention.**

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Bureau communique les informations suivantes :

- **Actions en cours**

M. STALDER dresse la liste des actions en cours pour lesquelles l'état d'avancement est attendu.

1. **CHEMIN DU PRE-FELIX** – Parking
2. **CHEMIN PIETONNIER DE MALAGNY**
3. **GENTHOD INFO** – M. GUEX
4. **CONCOURS BÂTIMENT COMMUNAL** – M. HONEGGER

- **Franck Muller – Watchland**

Afin d'instaurer un dialogue, le Bureau va planifier prochainement une rencontre avec le directeur de cette entreprise. L'ordre du jour de la séance n'étant pas encore fixé, le Bureau est ouvert à toutes suggestions qui peuvent être envoyées à M. STALDER par courriel.

- **Régio-Nage**

Mme Arlette PORCHET est la nouvelle présidente de cette association.

3. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

- **Chemin du Pré-Félix**

Lecture d'une copie d'un courrier adressé à Me Jean-François MARTI par l'entreprise Richemont en date du 30 juin 2008, suite aux nuisances générées par une circulation accrue sur le chemin du Pré-Félix.

Le Brigadier Pierre GIRARD, îlotier à la gendarmerie de Versoix, a écrit à cette entreprise que le chemin du Pré-Félix est une artère secondaire, à l'intérieur d'une localité. Ce chemin n'est actuellement grevé d'aucune restriction de circulation.

L'absence de signalisation et de marquage autorise de ce fait librement le stationnement, pour autant que la largeur restante permette le passage d'un véhicule. A noter que la loi ne mentionne pas de largeur minimum, mais indique que la circulation routière ne doit en aucun cas être entravée. Les accès – piétons et véhicules – aux propriétés doivent rester libres. Dans le cas contraire, la Police a les bases légales pour sanctionner, voire faire enlever, le véhicule gênant. Il rappelle également qu'il est interdit de se stationner à moins de 5 mètres d'une intersection ou d'un angle de rue.

La société Richemont précise que si le stationnement est, pour l'instant, autorisé sur ce chemin, elle a demandé à ses collaborateurs d'adopter un comportement civique exemplaire afin de préserver les relations de bon voisinage avec les habitants du quartier.

M. SCHMULOWITZ informe que le marquage au sol des places de stationnement a été réalisé début juillet à la satisfaction des habitants. Il espère que les employés de l'entreprise Richemont respecteront ces marquages dans la durée et qu'il ne faudra pas faire intervenir la Police pour amender les contrevenants.

- **Campagne PréDiRe de circulation routière**

Cette campagne, qui a pour but la dissuasion et la répression est une opération de circulation planifiée par la Gendarmerie visant à sécuriser les abords des écoles lors de chaque rentrée scolaire.

La dernière campagne s'est déroulée du 25 au 29 août 2008. La Gendarmerie a effectué deux contrôles de circulation à proximité de l'école. Six infractions ont été relevées. En sus, deux contrôles radar ont été entrepris, 41 infractions ont été constatées.

La prochaine opération PréDiRe se déroulera à la rentrée des vacances d'automne, entre le 27 et le 31 octobre 2008.

- **La Poste**

La Poste a décidé de regrouper les sites de distribution afin de gagner en flexibilité et en efficacité. Dès le 3 novembre 2008, la distribution du courrier sera assurée depuis l'office de Versoix. Il se peut que les horaires de distribution soient modifiés dans certains cas en raison des nouveaux trajets de livraison. Il sera possible d'aller chercher le jour suivant à l'office de poste de Genthod les envois avec invitation à retirer.

- **Abribus saccagés dans la nuit du 8 au 9 août 2008**

Une plainte contre inconnu a été déposée auprès de la Cheffe de la police consécutive aux actes de vandalisme constatés sur la commune. Aucune réponse n'est parvenue en mairie pour l'instant.

- **Desserte ferroviaire de Versoix**

Courrier du 31 juillet 2008 de M. CRAMER, conseiller d'Etat, adressé à la Ville de Versoix.

La DGM (Direction générale de la mobilité) a demandé aux CFF de chiffrer les déficits d'exploitation inhérents à un prolongement de la cadence 30 minutes de 20h00 à 22h00, les jours ouvrables et les samedis entre 09h30 et 20h00. Ce choix a été fait en fonction de la fréquentation des trains observée durant ces périodes en soirée. La fréquentation est de l'ordre de 40 à 70 voyageurs par train entre 22h00 et minuit au départ de Cornavin. En sens inverse, la charge de trafic est de l'ordre de 15 à 30 personnes. A première vue, une telle fréquentation ne paraît pas justifier de prolonger cette cadence de 30 minutes des trains jusqu'à minuit dès le 14 décembre 2008.

M. CRAMER a pris bonne note que la Commune de Versoix juge ces renforts d'offre insuffisants et demande au Conseil d'Etat de prolonger cette cadence de 30 minutes jusqu'à minuit, les jours ouvrables et les samedis, tout en se proposant de faire de la communication pour faire connaître cette offre de transport supplémentaire.

Une solution intermédiaire pourrait être mise en place d'une cadence 30 minutes jusqu'à minuit le vendredi et le samedi soir et les autres jours ouvrables jusqu'à 22h00.

Selon la demande de la Ville de Versoix, la DGM a demandé aux CFF de chiffrer l'économie représentée par la suppression de la desserte de Lancy-Pont-Rouge en soirée.

Sachant que les Communes de Genthod, Bellevue et Pregny-Chambésy ont émis le même souhait, M. CRAMER demande que le Groupement des communes de la Rive droite du lac se réunisse pour examiner les réponses qui pourraient être apportées à ces demandes.

Le 1^{er} septembre 2008, le Groupe de travail « Transports Rive droite » du Groupement précité s'est réuni. M. Christophe GENOUD, secrétaire général-adjoint du département du territoire et M. Fabrice ETIENNE, chef de secteur à la DGM ont participé aux débats.

Les CFF ont confirmé qu'une telle offre était techniquement tout à fait possible. Mais au vu du coût important de Fr. 1'000'000.00, M. ETIENNE, dans un premier temps, a proposé que la DGM transmette au Conseil d'Etat et au Grand Conseil une demande pour un financement de la cadence à 30 minutes jusqu'à 22h00 et le samedi. Le coût sera ainsi diminué de moitié.

Les représentants des communes ont unanimement confirmé que celles-ci tiennent absolument à l'offre supplémentaire complète, à savoir toutes les 30 minutes jusqu'à minuit en semaine et le samedi. Une autre réunion du groupe de travail aura lieu le 1^{er} octobre.

Pour répondre à M. STALDER, M. MOTTIER indique qu'effectivement l'avis du Conseil concernant les deux possibilités serait appréciable pour assister à cette réunion.

M. STALDER relève que le sujet est assez critique et que le développement de la région est en jeu.

M. MOTTIER souligne que lors de la création de la ligne V la fréquentation était de l'ordre de 20 à 40% et, actuellement, aux heures de pointe des bus articulés sont proposés pour répondre à la forte demande. Il pense qu'une cadence supérieure des trains va générer un élan potentiel vers les transports en commun.

M. STALDER relève qu'effectivement il n'est pas possible de prendre le train s'il n'y en a pas !

Mme UDRY souligne également qu'il devient difficile aux heures de pointe de monter dans le train et qu'il est évidemment imaginaire de songer à pouvoir s'asseoir. Elle estime extrêmement important de pouvoir compter sur une desserte soutenue jusqu'à 22h00, mais également sur une meilleure fréquence aux heures de pointe.

M. STALDER pense que l'augmentation de la capacité des trains devrait être envisagée par des wagons à deux étages, comme dans la région zurichoise.

M. MOTTIER souligne que la demande d'une fréquence des trains au quart d'heure a été soumise, mais elle est liée à la troisième voie et aux problèmes de croisements, notamment à Chambésy. Elle devrait, néanmoins, être réalisée pour un coût de 100 millions à l'orée 2012, dès que les problèmes concernant l'emprise sur des terrains privés seront réglés.

Mme CADEI indique que si un usager manque le train et court pour essayer de prendre le bus, il n'y arrive pas non plus.

M. MOTTIER répond que ce problème a été soulevé avec les TPG et est difficile à résoudre, le chauffeur constatant une anomalie peut attendre, mais c'est selon son bon vouloir.

M. BUCHETTI pense qu'il faut augmenter la capacité des trains, ses horaires de travail lui font prendre le train souvent tard le soir et il affirme que le train de 22h00 est bien utilisé.

M. RYCHNER relève que c'est en offrant des possibilités qu'on augmente la fréquentation et qu'il est dans l'air du temps de transférer les usagers des voitures vers les transports publics.

M. FEYER estime très important d'augmenter les cadences.

M. BUCHETTI souligne également que l'Agenda 21 favorise la mobilité par les transports publics.

M. MAZENOD est d'avis qu'il est indispensable d'augmenter la capacité des trains et la cadence, dans une première étape jusqu'à 22h00, et ensuite jusqu'à minuit.

La position du Conseil est la suivante, toute la région ayant besoin de développer les transports en commun, il se dit intéressé par un développement de la capacité des trains ainsi qu'une fréquence à la demi-heure jusqu'à minuit, mais est prêt à se contenter d'une cadence à la demi-heure jusqu'à 22h00 si la première solution s'avère irréalisable. Il se dit aussi extrêmement favorable à terme au développement des transports en commun.

- **Restaurant du Creux-de-Genthod**

La réfection de la ventilation et de la cuisine a été réalisée. Le coût estimé lors du vote de la délibération était de Fr. 800'000.00, les travaux ont été bien suivis, mais il y a eu un dépassement de l'ordre de Fr. 300'000.00 consécutif à l'ajout de matériel durant les travaux.

- **Epicerie**

Le gérant engagé au mois de juin a préféré renoncer. La Mairie a donc dû reprendre les discussions avec un autre gérant. L'épicerie est maintenant enfin ouverte.

Le montant estimé des travaux de réfection totale du local s'élève à Fr. 150'000.00. Actuellement, le coût s'élève à Fr. 230'000.00, tout en sachant que l'agencement (Fr. 120'000.00) sera récupéré pour la nouvelle épicerie prévue dans le futur bâtiment communal.

Afin d'obtenir des explications sur ce dépassement, la Mairie a pris la décision de convoquer la Régie. Ensuite, il est prévu que la commission des finances reçoive également M. RAVESSOUD.

M. GUERX demande si le loyer du restaurant du Creux-de-Genthod a été adapté comme cela avait été envisagé. Il souhaite également connaître les raisons pour lesquelles le bail de l'épicerie n'a pas encore été signé.

M. MOTTIER indique qu'il a appris tout récemment que le bail n'était toujours pas signé alors qu'il avait pris les devants il y a trois semaines pour faire accélérer la signature du bail et permettre ainsi au gérant de vendre de l'alcool dans son épicerie.

Mme SEMON souhaite que M. RAVESSOUD explique son choix pour un frigidaire « gouffre à énergie ».

Le frigidaire est conçu avec des matériaux de nouvelle génération et génère peu de consommation d'énergie bien qu'il soit grand ouvert explique M. MOTTIER. Il pense que ces questions pourront être abordées avec M. RAVESSOUD lors de la commission des finances.

- **Commission du génie civil du 7 octobre prochain**

Lors de cette commission les plans financiers pour les projets en cours seront étudiés, à savoir : Chemin de la Printanière - Chemin piétonnier de la route de Malagny - Trottoir du chemin du Pré-Roset – Trottoir de la route de Rennex. Après adoption par la commission, des délibérations seront présentées au Conseil municipal pour débloquer les crédits nécessaires à la réalisation de ces objets.

M. MOTTIER émet un signal de prudence concernant les votes des budgets, une baisse des revenus de 40% en 2009 est annoncée par l'Etat.

4. DEMANDE DE DEROGATION AU RAPPORT DES SURFACES – DD102307-7 (CONSTRUCTION DE DEUX VILLAS MITOYENNES AVEC COUVERTS A VOITURES)

Mme UDRY indique que la commission a étudié cette demande de dépassement au rapport des surfaces au-delà de 25%, et la majorité de la commission a émis un préavis négatif.

Néanmoins, elle indique que le Conseil est tout à fait à même d'émettre un préavis favorable à cette dérogation en se basant sur la loi sur les constructions et les installations diverses (L 5 05), article 59, al. 4 qui stipule que le taux d'occupation au sol peut être augmenté si la construction est de haut standard énergétique et reconnue comme telle par le service compétent, les standards Minergie demandant une emprise au sol plus importante.

M. RYCHNER rappelle que le Conseil municipal a toujours refusé ce type de dérogation. Lors de la séance du 10 décembre 2002, un débat avait eu lieu aboutissant à un refus de déroger aux règles établies. De plus, après s'être renseigné, il indique qu'il n'y a pas de raisons d'accorder une plus grande emprise au sol, la surface de plancher ne tenant pas compte de l'épaisseur des murs. Il pense qu'il faut bien discerner la surface totale du taux d'occupation au sol de l'épaisseur des murs. Les lois sur le bruit et le confort ne sont pour lui pas des motifs pour accorder une dérogation supplémentaire.

M. GUERIN indique que le coût de construction selon les normes Minergie est plus élevé et que la décision prise en 2002 peut être changée. La Commune prônant les constructions Minergie, il se déclare prêt à accorder aux propriétaires faisant ce choix une dérogation en signe d'encouragement.

En 2002, un des arguments fondamentaux étaient le confort des habitants et d'éviter une densification comme au chemin des Boulangers où les surfaces restantes sont très empiétées et les espaces verts réduits à l'extrême relève M. RYCHNER.

Mme UDRY est d'avis d'accorder une dérogation aux propriétaires qui font l'effort de la démarche Minergie.

M. STALDER remarque que la demande est dans les normes acceptées par l'Etat, selon l'article 59 de la loi précitée, à savoir 27,5%.

M. RYCHNER remarque le manque d'équité si la dérogation devait être accordée. Si le règlement communal était changé, il se sentirait alors plus à l'aise pour accepter une dérogation.

M. MAZENOD se dit un peu perplexe devant ce cas. S'il y a des règles établies il faut les respecter ou alors les changer. L'emprise au sol pour une construction Minergie ne pénalisant pas le propriétaire, il ne voit pas de raisons de déroger. Néanmoins, il se dit ouvert à une discussion concernant la ligne de conduite de la Mairie en ce domaine.

Les constructions Minergie sont un réel avantage au niveau de l'énergie pour le propriétaire relève M. HONEGGER.

M. FEYER demande si le préavis de la Commune est toujours appliqué.

La Commune a souvent été bafouée par l'Etat concernant les toits plats qui sont contraires au règlement communal indique M. MOTTIER. Il précise, néanmoins, que le vote du Conseil municipal est fort vis-à-vis de l'Etat, le Conseil d'Etat n'aimant pas aller à l'encontre d'une décision prise par un Conseil municipal. Mais la décision finale reste du ressort de l'Etat.

Mise au vote, la dérogation est refusée par 7 voix contre, 4 voix pour et 3 abstentions.

5. RAPPORT SUR LA CRECHE INTERCOMMUNALE « LES 4 SAISONS » PAR MME ANNE BOADA

Beaucoup de rumeurs circulent ainsi que de fausses informations sur la crèche depuis plusieurs mois.

En tant que déléguée, Mme BOADA tient à informer le Conseil des derniers événements importants afin que ses membres puissent répondre aux éventuelles questions posées par les habitants de la commune.

A partir de l'automne 2007, la crèche a rencontré de graves problèmes de personnel. En effet, à part quatre personnes, dont le cuisinier et la comptable, toute l'équipe a quitté peu à peu la crèche (soit une quinzaine de personnes).

Le comité, préoccupé par ce problème, a tenté de redresser la situation.

Le coût d'une place est d'environ Fr. 25'000.00, ce qui représente pour la Commune de Genthod environ Fr. 220'000.00 pour 8,5 places qui permettent à une douzaine d'enfants d'être pris en charge.

Dans le but d'essayer de maintenir le prix de la place à Fr. 25'000.00, le comité a décidé de demander un audit financier par la société Amalthée, spécialisée dans ce domaine.

Le résultat de l'audit a démontré que le comité avait bien géré les coûts, cependant quelques propositions d'économie ont été formulées.

Durant l'été, le comité a dû rompre sa collaboration avec la directrice. Une direction ad intérim a été nommée. Cette décision a été difficile pour le comité.

Début août, suite aux démissions de deux éducatrices, le quota de personnel diplômé n'était plus respecté. L'évaluation des lieux de placements a demandé de ne pas ouvrir le groupe des bébés à la rentrée faute de personnel. Il restait trois semaines avant la rentrée pour redresser la situation !

Mme BOADA insiste sur le fait qu'il y a une pénurie d'éducatrices diplômées sur le marché. Heureusement, le comité a pu engager deux éducatrices, mais il a été nécessaire de réduire les horaires de prise en charge d'une demi-heure le matin et également l'après-midi. Tous les groupes ont pu être ouverts le 25 août au grand soulagement du comité.

Actuellement, la crèche accueille 13 Gentousiens, soit 8,25 places. Mme BOADA rappelle que chaque commune a un nombre de places réservées. Cependant il n'est pas simple de remplir exactement ces places. Une tolérance de plus ou moins 0,5 places est autorisée. Genthod pourrait prendre 9 places au maximum.

Depuis la rentrée, l'ambiance au niveau du personnel est plus sereine. Le comité reste vigilant et essaie de limiter les coûts dans la mesure du possible.

M. BUCHETTI demande les raisons de l'avalanche de démissions du personnel.

Mme BOADA indique qu'elles étaient consécutives aux mauvaises relations entre la direction et le personnel.

M. FEYER demande ce qu'il en est du projet de crèche définitive.

Mme le maire indique que pour l'instant le dossier avance gentiment, le déclassement du terrain étant une procédure longue et fastidieuse. En plus, des oppositions de voisins sont à traiter, ils craignent la circulation générée sur la parcelle.

Mme BOADA termine en indiquant que la crèche a été cambriolée le jour du Jeûne Genevois et que Fr. 1'900.00 ont été dérobés dans la caisse. La caisse sera vidée plus régulièrement à l'avenir. Néanmoins, elle relève la facilité d'entrer dans ces locaux.

6. PROPOSITIONS DU MAIRE

Néant.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

➤ **Soutien financier pour la réalisation d'actions en matière de développement durable**

Dans le cadre de l'article 7 de la loi A 2 60 (Agenda 21), l'Etat de Genève souhaite apporter un soutien financier aux projets des communes genevoises intégrant au mieux les principes du développement durable.

Le délai étant très court, et les contraintes importantes, M. FEYER indique qu'il ne sera pas possible de proposer un projet cette année.

Le courrier du 8 septembre 2008 du Service cantonal du développement durable est joint au procès-verbal (annexe I).

➤ **Cotisations ou écolage dans les diverses sociétés communales**

Mme SEMON explique que depuis une année, lors d'assemblées générales d'associations auxquelles elle a participé, il y a eu des discussions sur les difficultés rencontrées par un certain nombre de familles pour payer les cotisations ou écolage de leurs enfants, sans oublier une réalité pratique qui consiste à simplement empêcher l'inscription de certaines familles connaissant à l'avance le montant à payer et ne pouvant pas l'assumer dans leur budget.

A plusieurs reprises des membres de l'Exécutif ainsi que des conseillers présents ont répondu qu'il existait un service social dans la commune et que les familles pouvaient simplement faire une demande.

Dans un même temps, aux comités des associations qui proposaient de rajouter à la feuille d'inscription une information sur une aide possible, il était clairement signifié que cela ne pouvait pas se faire ainsi.

Mme SEMON précise qu'il est difficile de demander de l'aide, que cela ne va pas de soi dans la culture suisse.

Ayant elle-même fait cette démarche de demande d'aide financière, elle explique qu'après avoir fourni une déclaration d'impôts, qui comme tout le monde le sait ne reflète pas la situation actuelle mais celle de l'année précédente, il lui a été simplement répondu par courrier que l'Exécutif ne pouvait entrer en matière. Elle précise qu'elle n'a jamais eu de réponse à sa demande pour connaître les critères d'attribution.

C'est pour ces raisons qu'elle s'adresse à l'Exécutif en lui demandant d'expliquer :

- Quelle est la procédure appliquée aux demandes d'aide financière pour les personnes ou les familles habitant la commune
- Quels sont les critères d'attribution, les barèmes de revenus pouvant bénéficier d'une aide
- Quel est le nombre de demandes reçues, combien sont refusées ou acceptées, et dans quels domaines

Les questions étant précises, Mme le maire rendra réponse lors du prochain Conseil municipal.

➤ **Pose d'un stop à l'intersection des chemins des Limites/de La-Fouine**

Suite aux deux derniers accidents survenus à cette intersection, M. BAUMGARTNER demande la pose d'un stop.

M. SCHMULOWITZ formulera une demande officielle au service de l'Etat compétent en la matière.

M. BUCHETTI relève que le même problème se présente sur les hauts du village.

M. MOTTIER indique que son opposition est toujours en vigueur.

M. SCHMULOWITZ indique que les stops ont été autorisés sous réserve d'un délai d'enquête suite à cette opposition.

➤ **Rapport de l'étude concernant la modernisation du Genthod Info**

M. GUEx indique que la sous-commission s'est réunie à deux reprises. La première fois, elle a réalisé un exploratoire informel sur ce que pourrait être le Genthod info, puis étudié les objectifs et les modalités.

Le Genthod Info étant actuellement le « Journal de la Mairie », la question préliminaire était « Est-ce que la Mairie est d'accord de céder une part de la responsabilité dans la rédaction du Genthod Info ? ».

Lors de la seconde séance, Mme HUMBERT a informé les commissaires que l'Exécutif avait demandé un avis de droit pour savoir si le Conseil municipal pouvait « déposséder » la Mairie du Genthod Info.

Ne voulant pas créer un « Clochemerle » avec la Mairie et engager un débat contreproductif, la sous-commission a décidé de se dissoudre et de laisser la Mairie gérer les éventuels rajustements du Genthod Info.

➤ **Vide-grenier**

Mme SEMON remercie la Mairie pour l'organisation de cette manifestation.

➤ **Tréteaux de Genthod**

Mme SEMON demande si la fête des Tréteaux sera réorganisée.

M. STALDER indique que ce sujet sera abordé par la commission culture, sports et loisirs du 7 octobre, dans le cadre de l'étude de son budget.

➤ **Nouveau bâtiment communal**

M. HONEGGER relève la chance unique pour le maître d'ouvrage de réaliser un concours. Treize projets ont été transmis, ce qui représente 6'000 heures de travail. Après deux jours d'étude, plusieurs projets ont été retenus, ils seront maintenant évalués par des experts qui aideront à prendre la décision finale le 13 octobre prochain. Le 14 octobre le jury invite le Conseil municipal ainsi que la Mairie pour présenter le lauréat.

Le 26 novembre aura lieu le vernissage à la salle Venturelli où toutes les maquettes seront exposées. Le 27 novembre les voisins directs du projet seront conviés pour une présentation et, dès le 28 novembre, l'exposition sera ouverte pendant une bonne semaine au public.

De plus, il souhaite obtenir des précisions sur la décision de La Poste concernant le tri du courrier, celle-ci influençant la grandeur des locaux de la nouvelle poste.

M. MOTTIER indique que La Poste est très intéressée par les nouveaux locaux et demande une surface de 120 m².

➤ **Nouvelle péréquation financière**

Mme UDRY souhaite connaître les modalités de sa mise en place.

M. MOTTIER indique que pour Genthod le montant sera finalement de l'ordre d'environ 2,7 millions. Mais il est intéressant de relever que pour 2009 la tendance des rentrées fiscales est à la baisse, le chiffre sera donc adapté en conséquence pour le calcul de la péréquation intercommunale et entrera en fonction dès 2010.

Mme le maire précise que le « paquet ficelé » offert lors de l'assemblée générale de l'ACG doit encore être déposé devant le Grand Conseil en vue de son acceptation.

➤ **Cheminement piétonnier de la route de Malagny**

M. SCHMULOWITZ précise que les travaux devraient bientôt commencer. Un nouvel éclairage identique au reste de la commune a été intégré dans le projet.

‣ **Trottoir route du Saugy**

L'autorisation a été accordée, les soumissions seront lancées très prochainement, et un plan financier sera présenté indique M. SCHMULOWITZ.

‣ **Nettoyage des rives du lac**

M. MOTTIER informe qu'il transmettra aux membres du Conseil municipal, dès qu'il sera en sa possession, le rapport établi par la société Net'Society qui a organisé ce nettoyage réalisé par des employés de la Régie Naef et de la banque HSBC. Peu de déchets ont été trouvés au Creux-de-Genthod, mais lors du nettoyage de l'accès au lac au bas du Saugy, l'équivalent de trois bennes de déchets ont été ramassés.

8. HUIS CLOS (NATURALISATION)

La séance publique est levée à 22h00.

La secrétaire
Anne BOADA

Le président
Michel STALDER